



**Pays de Trie
et du Magnoac**

31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :
Adhésion Ambition Pyrénées**

Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-08B

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Excusés : 5

Absents : 2

Votants : - dont « pour » : 12
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, , LE BIHAN Jean-Michel, BRUZZAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

Excusé(e)s :

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président rappelle qu'Ambition Pyrénées travaille sur 5 chantiers prioritaires avec l'ensemble des intercommunalités des Hautes-Pyrénées mais également les partenaires institutionnels tel que les consulaires, Initiatives Pyrénées...

Au titre du chantier 5, Ambition Pyrénées a répondu à un appel à projet de BPI France pour l'ensemble du département sur le programme « *Entreprendre au cœur des territoires* » ; ce programme est destiné à soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique, en particulier dans les territoires Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et à contribuer à la redynamisation économique de proximité, dans le contexte post-confinement. Les actions déposées :

1. Mise en Réseau, Renforcement du parrainage et Ateliers thématiques afin de lutter contre l'isolement des entrepreneurs
2. Créer une couveuse/incubateur spécifique de commerce afin de tester l'activité
3. Référencement des locaux disponibles au sein des territoires « cœur de ville » ou « petite ville de demain »
4. "Entreprendre au cœur des Pyrénées" dans le cadre du programme d'accompagnement d'entrepreneurs du Tiers-Lieu de la Ville de Lourdes

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 18.03.2022

PUBLIE LE 18.03.2022

La CCPTM pourra être amenée à participer au programme afin de faire du lien entre les entrepreneurs et les partenaires institutionnels.

M. le Président explique que la CCPTM peut bénéficier de l'ensemble des actions mises en place dans le cadre des chantiers dont la promotion du territoire (chantier n°1), le développement de l'attractivité pour les professionnels de santé (chantier n°4) ou encore la valorisation des circuits de proximité avec HaPy Saveurs (chantier n°2).

Le Président propose de s'impliquer dans la démarche « Entreprendre au cœur des territoires » si Ambition Pyrénées était retenue à l'AAP et plus largement dans l'ensemble des chantiers en cours. Il rappelle que la cotisation annuelle s'élève à 500€/EPCI et la participation aux différents chantiers et au projet de territoire dans son ensemble à 550€ par an.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,
Le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ APPROUVE l'implication de la CCPTM au sein des chantiers d'Ambition Pyrénées de manière générale et de l'opération « Entreprendre au cœur des territoires en particulier » ;
- ➔ VALIDE la participation financière 2022 à Ambition Pyrénées, à savoir la cotisation de 500€ et la contribution de 550€ au projet de territoire ;
- ➔ MANDATE M. le Président à signer et accompagner toutes les actions permettant de redynamiser l'activité économique de notre territoire et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard

